

### RSP MEDOC... ET ASPIRINE ?

RSP MEDOC est la nouvelle application de comptabilité appelée à remplacer la DDR3.

Initialement prévu au 1er juillet 2013, le déploiement dans les SIP est finalement repoussé à septembre (il est par contre maintenu dans les PRS en mai).

Et les formations auront lieu ... **en août ... au camping des Flots Bleus ?** Parce que des formations en juin ne serviraient à rien (trop tôt) et en septembre non plus (trop tard si la mise en route est au 1er du mois...mais comment pourrait-il en être autrement !)...

On le voit, ... septembre est donc le mois i-dé-al ....

Ce déploiement ne pouvait pas attendre le 1er janvier ? C'est la 1ère question que se posent nos collègues en charge de la comptabilité, notamment ceux des SIP nantais très dépendants qu'ils sont de l'arrêté de caisse fait par les collègues de l'accueil Jules Verne !

Qu'est-ce qui une fois encore, justifie une telle précipitation?

Il y a un autre élément qui leur pose question : l'arrêté comptable qui devra obligatoirement être bouclé à 18H.



Actuellement : les collègues récupèrent les documents de comptabilité chaque matin et effectuent les arrêtés comptables avant 10 heures.

Après le 1er septembre : les collègues espèrent (*ne serait-ce que par respect pour leur droit aux horaires variables !*) pouvoir effectuer un arrêté à midi ... mais ils ne disposent actuellement d'aucun élément.

Il sera en effet impossible d'arrêter la comptabilité à 18 H (18H au mieux car en période d'échéance, il n'est pas rare que les arrêtés soient tardifs).

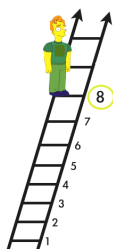
Mais qui dit arrêté à midi, dit enregistrement des écritures de l'après-midi sur un compte d'attente (exemple : les encaissements en numéraire) avec reprise dans la comptabilité du lendemain ... ce qui bien entendu alourdira le travail des collègues en charge de cette mission ...et les régularisation des anomalies que ce nouveau dispositif ne manquera pas de générer !

Mais bon c'est bien connu qu'en SIP, les collègues se la coulent douce ! Tout cela génère bien du stress inutile ...

Affaire à suivre ....

### 8E ÉCHELON AAP1 : DU NOUVEAU !

Le projet de décret mettant fin au contingentement pour l'accès au 8e échelon d'agent administratif principal de 1ère classe (indice 430) est en voie d'être soumis au Conseil Supérieur de la Fonction publique (commission statutaire le 19 avril et Conseil supérieur le 30 avril). Il est prévu que l'agent doit avoir une ancienneté de 4 ans dans le 7e échelon pour pouvoir accéder au 8e (et non plus 3 ans comme auparavant).



Le décret devrait être publié en juin pour une application à compter du 1er juillet 2013.

Les agents concernés qui auraient en projet de partir vers les cieux de la retraite devraient alors patienter au moins jusqu'au 1er janvier 2014.

**ATTENTION** : il ne s'agit encore que d'un projet, mais, compte tenu du nombre de collègues intéressés par ces informations, nous avons décidé de vous en faire part dès maintenant !

### RECLASSEMENT DE C EN B

Vous êtes promu contrôleur et vous ne savez pas quel sera votre reclassement au sein de la catégorie B ? Nous mettons à votre disposition sur le site de la section **FO DGFIP44** une information complète sur le sujet et accessible à tous sans condition !

Et oui, nous sommes comme ça à **FO** !



### DES NOUVELLES D'ICI ET D'AILLEURS

Il y a quelques jours, des collègues de la Réunion ont été agressés par un contribuable qui est passé par dessus leur guichet. Notre directeur général s'en est ému sur Ulysse. Dans le 44 aussi, il aurait pu y avoir du **grabuge** ! A l'accueil Jules Verne, une personne a réussi à saisir une paire de ciseaux et voulait se la retourner contre elle.... une collègue n'a pas manqué de sang-froid et a réussi à lui reprendre ! Chapeau bas !



### COMMENT FAIRE DES ÉCONOMIES ?

Tout le monde le sait .... il faut se serrer la ceinture !



Ici et là naissent des idées pour faire de nouvelles économies : ainsi à Lotz Cossé, la tonte des pelouses ne serait plus effectuée semble-t-il par une société mais par les agents de services. Hé oui cela ne coûte que l'achat de la tondeuse (payée conjointement par le DRFiP44 et la DISI?). On a échappé de peu à l'achat des moutons ! (Remarquez la direction aurait pu en profiter pour organiser un méchoui convivial !).

Toujours à Lotz Cossé, que se passe-t-il du côté des WC pour hommes, petit à petit, sont filmés... non pas pour faire leur cinéma ! ...filmés pour qu'on ne s'en serve plus ! Deux sont condamnés au RDC et un au 2ème étage . Là aussi, un dommage collatéral de la réduction de budget ?

Verrons-nous bientôt nos collègues « aller prendre l'air » ? Et du côté d'Agora : les difficultés rencontrées pour y intégrer les demandes de frais de déplacement sont-elles voulues? Parce qu'il y a là une source d'économies, des collègues renonçant à se les faire rembourser !

Si tel n'est pas le cas, une fiche pratique serait la bienvenue !

